

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARDES**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 09

Présents : 08

L'an **deux mille vingt trois**, le vingt deux à dix neuf heures,
le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement
convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Monsieur Régis DERBOULE, Maire.

Date de convocation : 07 aout 2023

ETAIENT PRESENTS : Régis DERBOULE, Marielle DURON, Annette VINCENDON, Raymond ANDANSON, Evelyne MACHADO, Dominique PARROT Fabrice AUCOUTURIER, Henri TOURAND

ABSENTS EXCUSES : Michael MAGNAT .

Mes Annie DESCHAMPS et Bernadette DURON démissionnaires

Marielle DURON a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

1/ OBJET : POINT SUR LES TRAVAUX DES ROUTES :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de travaux a été lancé concernant les travaux de réfection de voirie par la collectivité

Suivant délibération en date du 01 juin dernier, la Commune de TARDE a retenu l'entreprise COLAS.

Une tranche optionnelle pour un montant de 175388,20eHT a été proposée, il y a lieu de se prononcer sur son affermissement ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de réaliser la tranche optionnelle prévue par le marché public.

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations

Les travaux seront réalisés sous réserve d'obtention d'une DETR pour l'année 2024,

Le plan de financement pourra se présenter de la manière suivante :

COUT HT	175388,20
DETR 40 %	70155,28
RESTE A CHARGE	105232,92

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

OBJET 2 : ROUTE DE POUTINCHOUX

Mr le Maire rappelle les différents travaux de voirie réalisés ou en cours.

Cependant, un administré a abîmé sa voiture suite à un défaut de la voirie au lieudit Poutinchoux.

Il y a lieu de revoir urgemment sa sécurité afin que d'autres faits de ce genre ne se reproduisent pas.

Un devis a été demandé à l'entreprise COLAS, il s'élève à la somme de 15703,25€HT

Un DETR pourrait être demandée à hauteur de 40 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'accepter les travaux au lieudit Poutinchoux pour un montant de 15703,25€HT

Présenter un plan de financement comme suit pour la demande d'une DETR :

COUT HT	15703,25
DETR 40 %	6281,30
RESTE A CHARGE	9421,95

Donne tous pouvoirs nécessaires à Mr le Maire.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

- Travaux de fauche et broyage : il aurait été judicieux de le faire avant le commencement des travaux de voirie même si cela faisait tôt dans la saison, mais Mr BREUIL qui les effectue vient de subir un grave accident de santé qui demande beaucoup de repos. Cela ne pourra donc être fait dans l'immédiat, il faudra reprendre contact avec lui ultérieurement en espérant que sa santé le lui permette.

- La Commune de SANNAT a décidé d'entamer ses travaux sur Anvaux, nous devons suivre le mouvement. Pour information, les travaux sont d'un montant de 4811,40€HT pour notre partie.

- Voir pour un petit bac jaune pour la mairie
- Vitrifier le parquet de la salle des fêtes pour faciliter son entretien
- Relancer FRENCH pour l'église de TARDES.